

Cahier des Charges
Sélection d'un prestataire pour la Diffusion des innovations
technologiques dans le cadre du programme PACTE Industrie,
axe porté par l'ATEE

Date d'émission : 04 décembre 2023

Contact

Jean-Marc Piatek
Chef du département MDE ATEE
Jm.piatek@atee.fr

Note liminaire : l'expression innovation technologique utilisée dans ce cahier des charges signifie des techniques récentes, proches de leur mise à disposition commerciale, ou encore au stade des premières démonstrations industrielles. Le TRL - *Technology Readiness Level* - de ces techniques est à minima supérieur ou égale à 7, ce qui correspond à un niveau de maturité technologique avec démonstration des (systèmes) prototypes en environnement opérationnel.

- 1) Contexte et objectifs du projet de diffusion des innovations technologiques
- 2) Cibles concernées par les innovations technologiques
- 3) Besoins et contraintes liés au projet de diffusion des innovations technologiques
- 4) Livrables attendus
- 5) Durée du contrat
- 6) Structure de la réponse
- 7) Etapes et calendrier de la consultation
- 8) Critères d'attribution
- 9) Contractualisation

1) Contexte et objectifs du projet de diffusion des innovations technologiques

L'industrie représente, au total, 360 TWh de consommations énergétiques annuelles (environ 20% de la consommation énergétique française) réparties sur plus de 40 000 sites de plus de 10 salariés et à travers plus de 250 secteurs d'activités différents.

Ce secteur regroupe d'un côté les industries énérgo-intensives, pour lesquelles la question de l'énergie est une question de survie et qui concentrent 60% des consommations (dont la sidérurgie, la chimie, le ciment...), tandis que les 40% restants relèvent de l'industrie dite « diffuse » (dont l'industrie agroalimentaire, les plastiques, la construction mécanique...) pour lesquelles réduire leur consommation d'énergie demeure un levier de compétitivité important.

En outre, l'industrie est un secteur-clé pour atteindre la neutralité carbone en 2050. Elle représente environ 20 % des émissions de gaz à effet de serre françaises, émissions qui sont majoritairement liées à l'énergie consommée (de l'ordre de 76 %).

Face à la hausse des prix de l'énergie, l'industrie française doit accélérer sa transition pour devenir plus résiliente et plus compétitive avec comme perspective un monde décarboné en 2050.

Le programme PACTE Industrie (Parcours Accompagnement et Compétences pour la Transition Energétique de l'Industrie, co-porté par l'ADEME et l'ATEE, répond à cet objectif. Il ambitionne d'ancrer la montée en compétences de ce secteur stratégique de manière durable.

Le programme PACTE Industrie offre aux entreprises industrielles un panel d'accompagnements et de formations qui répondent à leurs besoins afin de les aider à diminuer leur impact environnemental grâce :

- à la mise en place d'un management de l'efficacité énergétique efficace et ainsi réduire leurs coûts énergétiques ;

- à la structuration de leur démarche bas carbone et de la trajectoire d'investissement associée pour réduire leurs émissions GES.

Ce programme inclut des actions de diffusion des innovations technologiques vers les industriels et les bureaux d'études portées par l'ATEE.

L'objectif de la diffusion des innovations technologiques est de favoriser la réduction des consommations d'énergie et la décarbonation des activités industrielles. Plus globalement, il s'agit de créer des flux d'informations entre prescripteurs et consommateurs finals d'énergie afin de créer des points d'accroche et initier si nécessaire des projets d'efficacité énergétique et environnementale.

Ces innovations technologiques peuvent concerner l'efficacité énergétique, les matières premières, les intrants alternatifs, le recyclage matière, les produits finis, le mix énergétique, les ENR&R, l'électrification des procédés, la flexibilité électrique, les composants/équipements techniques des procédés, le CCUS, mais aussi l'état de l'art et l'évolution de l'environnement scientifique, technique, industriel ou commercial de l'entreprise.

2) Cibles concernées par les innovations technologiques

Les publics concernés spécifiquement

Nous ciblons particulièrement deux types de publics inscrits à l'ATEE ou dans PACTE Industrie :

- 1. Les Référents énergie en charge de gérer l'efficacité énergétique**, inscrits à la Communauté des Référents énergie portée par l'ATEE, qui mettent en place ou utilisent une veille technologique. Aujourd'hui, une lettre d'information leur est adressée (4 numéros par an) dans laquelle se trouve notamment une veille technologique rédigée sous forme de communiqués de presse. Ces communiqués de presse servent à alimenter la veille des Référents énergie sur les thèmes de l'énergie et de l'environnement. Le profil des Référents énergie est décrit dans l'annexe 1.
- 2. Les Bureaux d'études spécialisés en efficacité énergétique**, adhérents de l'ATEE ou référencés dans PACTE Industrie, qui réalisent des prestations de conseils pour réduire les consommations d'énergie et décarboner les activités industrielles. Sont proposés des RdV techniques afin de les informer sur les innovations technologiques. En étant le Relais de l'innovation auprès des BE, l'ATEE les aide à proposer des opportunités innovantes d'amélioration de l'efficacité énergétique chez les industriels. En particulier, ces innovations technologiques peuvent être proposées au cours des prestations d'audits chez les industriels.

3) Besoins et contraintes liés au projet de diffusion des innovations technologiques

Les innovations technologiques seront diffusées sur le site internet www.atee.fr dans la rubrique **Communauté des Référents énergie** sous forme de **communiqué de presse**, et lors des Rendez-vous technique avec les **Bureaux d'études** sous forme d'**exposé court**. Il y donc deux formats de diffusion. La forme de ces livrables est détaillée dans le §3- Livrables attendus.

Toutefois, le prestataire pourra être force de proposition pour apporter d'autres formats de diffusion.

Il importe que les innovations technologiques restent compréhensibles et suffisamment technique pour convenir à la diversité des publics (voir le §1- Les publics concernés). Ce public est très majoritairement diplômé (94% > à bac +2).

Les innovations technologiques qui vont être diffusées doivent préciser, ou à défaut évaluer, les bénéfices et impacts qu'elles apportent sur les consommations d'énergie finale et les émissions de gaz à effet de serre. De plus, le positionnement de ces innovations technologiques au regard de la décarbonation de l'industrie et de la neutralité carbone doit être détaillé.

Les livrables des innovations technologiques réalisés par le prestataire doivent être autoporteurs, c'est-à-dire que leur rédaction permet la compréhension du sujet technique sans qu'il soit nécessaire pour le lecteur d'être redirigé vers des liens et des références externes pour saisir l'information.

Les sources des innovations technologiques souhaitées proviendraient des laboratoires de recherche appliquée (publics ou privés), des centres techniques industriels, des concepteurs ou fabricants, des industriels, des start-up. Cette liste n'est pas exhaustive et le prestataire doit être force de propositions sur la diversité et la complémentarité des sources d'innovations technologiques.

Parmi les sources des innovations technologiques, nous excluons les lauréats des Appel à Projets (AAP) et des programmes d'Investissement d'Avenir (PIA) de l'ADEME, en effet ces derniers sont déjà relayés par l'ADEME sur son site Internet ainsi que par l'ATEE.

Une fois par trimestre, le prestataire fera le bilan de ses avancées au cours d'un échange (visioconférence ou présentiel) ; le prestataire fixera le premier échange avec ATEE un mois après la signature du contrat. Un compte-rendu sera réalisé par le prestataire pour présenter le bilan des contacts et des innovations techniques échangées lors des entretiens avec ses sources.

4) Livrables attendus

Deux types de livrables sont attendus.

1. Innovations technologiques présentées sous forme de communiqué de presse

Forme

Chaque innovation technologique est rédigée par écrit et se présente sous la forme d'un communiqué de presse. La longueur du texte est comprise entre 800 et 2400 mots. Des photos, graphes ou captures d'écran soutiennent visuellement le texte, au moins un support visuel pour chaque innovation technique est à inclure. Le communiqué de presse est livré sous forme d'un document Word (.doc)

Cadence

Les communiqués de presse sont calés en fonction de la parution de la lettre d'information trimestrielle de la Communauté des Référénts énergie. Il y a annuellement 4 parutions. Ainsi, les communiqués devront parvenir à l'ATEE pour une relecture avant validation au moins 15 jours avant l'envoi de la lettre d'information.

Quantité

Dans chacune des 4 parutions susvisées, il y aura au moins 3 innovations technologiques rédigées séparément sous la forme de 3 communiqués de presse distincts. Au total, il y a au minimum 12 innovations technologiques.

D'un commun d'accord entre ATEE et le prestataire, il pourra être convenu que la parution soit adaptée en « un numéro spécial » d'un format plus long et plus complet à la place de 3 innovations technologiques séparées.

2. Innovations technologiques présentées sous forme d'exposé

Forme

Les innovations technologiques sous forme de communiqué de presse seront présentées à l'oral sous forme d'exposé court lors d'un RdV technique (réunion d'information) constitué très majoritairement de bureaux d'études adhérents à l'ATEE ou référencés dans PACTE Industrie. Cet exposé est réalisé soit directement par le porteur de l'innovation technologique (laboratoire universitaire, centre technique, concepteur industriel, ...) soit par le prestataire sélectionné. L'exposé s'effectue en distanciel (pas de présentiel). L'exposé dure 10 à 15 minutes, mais il peut à la demande du prestataire sélectionné être allongé après accord préalable de l'ATEE. L'exposé est livré sous forme d'une présentation PowerPoint (.pptx).

Cadence

Les exposés sont calés en fonction des RdV techniques avec les BE. Il y a 3 RdV prévus au cours de l'année. Les présentations des exposés devront parvenir à ATEE une semaine avant le jour de l'exposé. Les dates des RdV seront calées ultérieurement.

Quantité

Une ou plusieurs innovations technologiques, selon un accord commun entre ATEE et le prestataire, seront présentées sous forme d'exposé au cours d'un RdV technique. Il y a 3 RdV technique par an.

5) Durée du contrat

Le contrat est une prestation de service pour l'année 2024 débutant à partir de la date de début des travaux (voir §7).

6) Structure de la réponse

Le prestataire se conformera au cadre défini ci-dessous lors de la formulation de sa proposition. Le candidat explicitera, de manière très détaillée, la prestation préconisée pour atteindre les exigences définies dans le cahier des charges.

L'offre technique doit comporter impérativement les chapitres suivants (une présentation sous format PowerPoint est souhaitée, l'offre technique doit comporter un récapitulatif du déploiement des chapitres suivants mois par mois) :

1. Le profil général du prestataire

- La raison sociale
- Le SIRET
- L'effectif global de la structure
- Les secteurs d'intervention et/ou domaines d'activité
- Les autres prestations proposées
- Des références
- Liste et description des principales prestations similaires réalisées, ou une démonstration de la capacité du candidat à réaliser ces prestations.

2. Contexte et objectif de la prestation

Le candidat reformulera sa propre vision de la prestation et de son contexte, sa compréhension de son rôle et des missions. Il doit être en mesure de clarifier certains points ou d'en suggérer des compléments.

3. Déroulement de la prestation

Le candidat décrira la nature de la prestation à réaliser afin d'en délimiter le contenu précis et en déduire le volume de travail qui lui est nécessaire (conception, préparation, réalisation, animation...). Le document remis précise le découpage de la prestation et la démarche pour atteindre les résultats à produire.

4. Moyens humains

Le candidat présentera les moyens humains le cas échéant envisagés pour la réalisation du projet et le suivi :

- Nom du chef de projet – sa fonction et ses compétences et expériences dans le domaine
- Un contact interne pour la logistique et la facturation
- Nom, rôle et responsabilité de chaque intervenant pour cette prestation
- CV de chaque intervenant pressenti comportant notamment :
 - Le profil et l'expérience
 - Les références de missions comparables
 - L'ancienneté dans la structure

Dans le cas d'une sous-traitance, il est demandé au prestataire de faire valider par l'ATEE le choix du sous-traitant et les missions confiées.

5. Documentations fournies

Le prestataire fournira un modèle de contrat pour ce type de prestation.

6. Cadrage financier

Le prix de la prestation est à indiquer en euros hors taxe (étape par étape, puis en global).

Le candidat indiquera de manière précise le prix en euros HT de la prestation en tenant compte des propositions préconisées dans son offre technique et de l'estimation des charges qu'il a déterminé.

7) Étapes et calendrier de sélection

Diffusion de la consultation	04 décembre 2023
Date limite de réception des réponses	24 janvier 2024 - 12h
Envoi des réponses suite à l'analyse des dossiers	01 février 2024
Contractualisation avec le prestataire retenu	15 février 2024
Début des travaux	19 février 2024

Les offres doivent être adressées par e-mail à jm.piatek@atee.fr au plus tard le **24 janvier 2024 (12h)**. Tout dossier parvenu hors délai et/ou ne respectant pas le formalisme de réponse, et/ou incomplet ne sera pas étudié.

L'objet du mail devra préciser : « Réponse - Consultation sélection prestataire innovations ».

Toute offre doit être datée et signée par le représentant qualifié de la société.

L'offre et les prix proposés doivent être écrits lisiblement.

8) Critères d'attribution

1- Candidatures

Les candidatures sont appréciées au regard des références, fiches projets, capacités, compétences dans les domaines de la consultation.

2- Offres

Le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse s'effectue au vu des critères pondérés suivants :

Critères	Pondération
1. Composition de l'équipe dédiée, compétences et expériences des ressources mobilisées	30%
2. Valeur technique	40%
3. Prix	30%

Composition de l'équipe dédiée, compétences et expériences des ressources mobilisées

- Équipe projet et organisation
 - Pertinence et réalisme du planning proposé ;
 - Méthodologie de gestion de projet proposée ;
 - Suivi de la prestation, reporting, CR, outil de gestion ;
 - Profil de l'équipe projet (CV, références, expertise des intervenants, etc.)

- Références et expériences
 - Innovations technologiques ;
 - Communiqués de presse ;
 - Webinaires ;
 - Autre (à préciser).

Valeur technique

- Compréhension de la demande
 - Compréhension du cahier des charges ;
 - Adéquation de l'offre avec la demande ;
 - Clarté, rigueur et précision de la proposition.

- Méthodologie
 - Identification des sources d'innovations technologiques ;
 - Pour la mise en place d'une veille technologique ;
 - De vulgarisation, simplification ;

- Sur la base des exemples fournis dans les pièces au titre de l'offre :
 - Capacité à identifier des innovations technologiques
 - Capacité à présenter les formats utilisés ;
 - Capacité à témoigner des réalisations concrètes pertinentes ;
 - Capacité à produire des contenus techniques vulgarisés, simplifiés, impactants.

Offre financière

Le candidat indiquera de manière très précise le prix en euros HT de la prestation en tenant compte des propositions préconisées dans son offre technique et de l'estimation des charges qu'il a déterminées.

L'offre financière devra comprendre tous les coûts associés (ressources humaines et autres pour l'année 2024).

9) Contractualisation

1. Convention

Une convention de prestation sera établie entre l'ATEE et le prestataire retenu en précisant notamment les rôles et engagements de chacune des parties prenantes. Cette convention précisera notamment les livrables attendus du prestataire, les modalités de la collaboration ainsi que celles de règlement des factures, sous réserve de validation des prestations par l'ATEE.

La signature par les parties de cette convention vaudra habilitation du prestataire retenu pour la mission correspondante pour la période allant du 8 janvier au 13 décembre 2024.

2. Respect des engagements

Le prestataire s'engage à respecter les points suivants :

- Respecter la charte graphique imposée par l'ATEE et ses valeurs ;
- Communiquer les informations nécessaires à l'ATEE ;
- Respecter la confidentialité des informations communiquées.

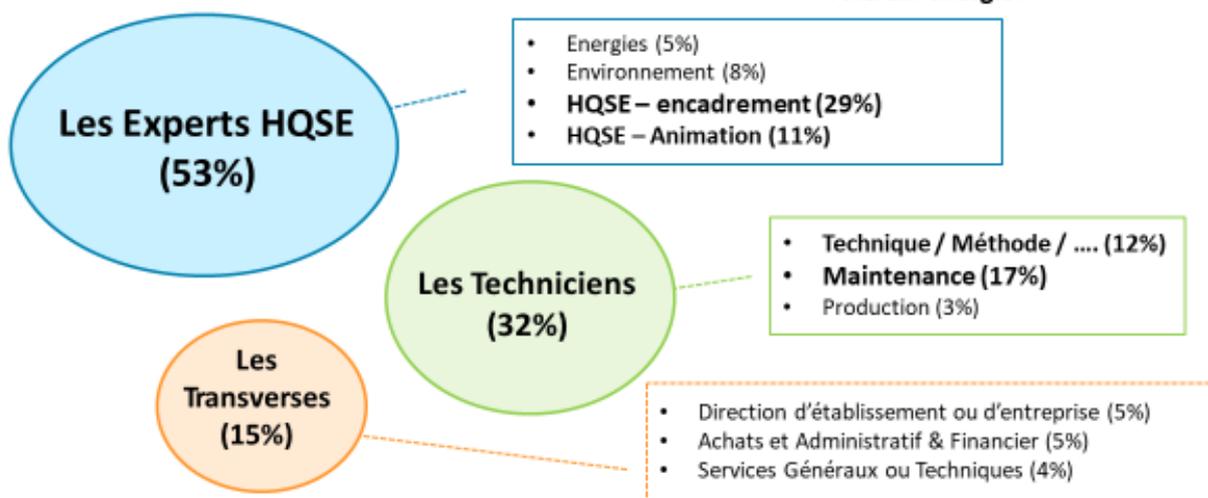
Les décisions de l'ATEE ne peuvent faire l'objet d'aucun recours.

ANNEXE 1 : Profil des Référents énergie
(3 slides)

Dans quelles fonctions retrouve-t-on les référents énergie?

3 grands profils de fonctions :

Principaux intitulés des fonctions du référent énergie :

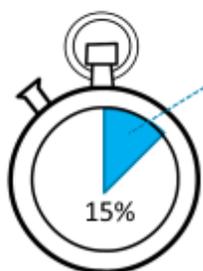


- Seuls 5% des intitulés de fonction comportent la mention « **énergie** » !
- La **fonction référent énergie est difficilement identifiable** dans les industries françaises, avec des interlocuteurs aux titres et fonctions multiples.
- Une **fonction Responsable Energie assurée principalement par des profils Hygiène – Qualité – Sécurité – Environnement (HQSE)**, en particulier par **les plus jeunes** âgés de moins de 30 ans (76% « d'experts » contre 53% au global)



Seulement 15% du temps de travail dédié à la gestion de l'énergie !

Quel part du temps consacré à l'énergie?



Une fonction Energie très très rarement exclusive ! Avec en moyenne **seulement 15% du temps de travail** consacré à la fonction Energie dans les entreprises

Part du temps de travail dédié à la fonction Energie : 15%

Profils Transverses : 11%

Profils Techniques : 13%

Profils Experts HQSE : 17%

Une spécialisation plus forte de la fonction HQSE

1%

C'est la part des référents énergie interrogés consacrant 100% de leur temps à la gestion de l'énergie



En dehors de l'énergie, quels sont les autres domaines d'intervention des référents énergie?

